

Le Premier Ministre

Paris, le 13 NOV. 2008

RECUEIL

18 NOV. 2008

Madame la Sénatrice,

Vous avez appelé mon attention sur la réforme de la dotation de solidarité urbaine que le Gouvernement souhaite réformer, conformément à l'engagement pris par le Président de la République d'accroître la solidarité financière en faveur des communes les plus pauvres.

La dotation de solidarité urbaine est une dotation de péréquation qui a pour objet principal d'aider des communes pauvres à supporter les charges liées à l'accompagnement de leur population en difficulté.

Lorsque trois villes sur quatre de plus de 10 000 habitants sont, comme aujourd'hui, éligibles à cette dotation, il faut convenir que l'objectif de solidarité n'est pas atteint.

En outre, pour répondre à certaines critiques émises par le comité des finances locales et la Cour des Comptes, le Gouvernement avait proposé une modification des critères de répartition de la dotation pour mieux appréhender la population pauvre des communes urbaines.

C'est donc bien l'objectif d'une plus grande solidarité envers les communes les plus pauvres qui est poursuivi, puisque la dotation de solidarité urbaine progressera, en 2009, de 70 millions d'euros, soit une augmentation de 6 %. C'est trois fois l'inflation prévue.

Avec la nouvelle dotation de développement urbain de 50 millions d'euros destinée à soutenir les cent villes comportant les quartiers les plus défavorisés, le projet de loi de finances consacre 120 millions d'euros supplémentaires, par rapport à 2008, au dispositif de solidarité urbaine. C'est la somme maximale prévue par le plan de cohésion sociale.

Sans renoncer à l'objectif global de cette réforme, j'ai toutefois souhaité que ses modalités continuent de faire l'objet d'une étroite concertation, compte tenu des inquiétudes suscitées.

.../...

Madame Claire-Lise CAMPION
Sénatrice de l'Essonne
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Madame Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, a engagé, à ma demande, une concertation avec les associations d'élus afin de répondre aux préoccupations exprimées.

Le comité des finances locales a constitué, en son sein, un groupe de travail qui a bénéficié de la pleine collaboration de la direction générale des collectivités locales pour les simulations nécessaires.

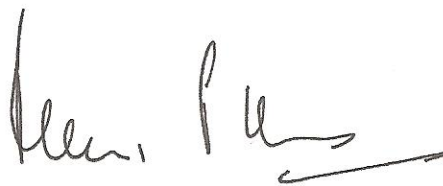
Le Gouvernement prendra en compte les propositions qui en résultent, notamment celle tendant, dans un premier temps, à concentrer sur les 150 communes les plus pauvres la part représentative de la progression de la dotation de solidarité urbaine pour 2009 (soit 70 M€).

Toutes les communes conserveront ainsi au minimum la dotation qu'elles ont reçue en 2008.

Ces propositions seront débattues par le Parlement dans les prochaines semaines.

Le groupe de travail continuera ses travaux, en liaison avec le Gouvernement, pour fixer les paramètres de la réforme qui pourrait être présentée, dans un deuxième temps, à l'occasion de la loi de finances pour 2010.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice, l'expression de mes respectueux hommages.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Fillon', with a long horizontal stroke extending to the right.

François FILLON